

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 45  
Votes exprimés : 45  
POUR : 45  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
10 septembre 2024  
Date d'affichage :  
10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY -  
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –  
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CREATION D'UNE MICRO-CRECHE ET TRANSPLANTATION DU RELAIS PETITE ENFANCE A L'ISLE SUR SEREIN  
ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER  
DESIGNATION DE L'ASSUREUR**

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, explique que dans le cadre des travaux de création d'une micro-crèche et de transplantation du relais petite enfance à L'ISLE SUR SEREIN, il est nécessaire de souscrire une assurance dommages-ouvrage et tous risques chantier.

Une consultation a été lancée le 28 juin 2024 auprès de 5 compagnies d'assurance.  
La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 26 juillet 2024 à 15h00  
1 offre a été reçue et enregistrée dans les délais.

Les critères de jugement sont :

1. Le prix de la prestation = 50 pts
2. La valeur technique de l'offre = 50 pts

Les garanties demandées comprennent les éléments suivants :

TOUS RISQUES CHANTIER : couvre les désordres matériels affectant l'ouvrage en cours de travaux.

Garanties complémentaires : dommages aux existants + maintenance visite + vice imprévisible du sol + locaux et panneaux commerciaux

DOMMAGES-OUVRAGE : garantit en dehors de toute recherche de responsabilité le paiement des travaux de réparation des dommages de nature décennale subit par l'ouvrage.

Garanties supplémentaires : Bon fonctionnement des éléments d'équipement + dommages immatériels consécutifs + dommages aux existants

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre 2024, propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre la mieux-disante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir l'offre de la SMA BTP de Dijon (21), pour un montant de 12 544.04 € HT (14 013.17 € TTC).

AUTORISE le Président à signer ces conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL

Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 20/09/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com